



ARRETE CAISSE DES ECOLES  
N° 2025/108  
Du ..... 27 OCT. 2025

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT  
AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL PRINCIPAL  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Le Président de la Caisse des Ecoles du Robert,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** le décret n°88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux ;

**Vu** la délibération du Comité de gestion de la Caisse des écoles fixant les ratios d'avancement de grade ;

**Vu** l'arrêté Caisse des écoles n°2021-136 du 23 Décembre 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels de la Caisse des écoles du Robert pour la période 2021 - 2025 ;

**Vu** la liste des agents promouvables au titre de l'année 2025 au grade d'Agent de Maîtrise Territorial Principal ;

**Considérant** que les avancements seront effectués dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 Décembre de l'année en cours.

**A R R E T E**

**Article I** : Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'Agent de Maîtrise Territorial Principal est fixé comme suit :

**Voie d'accès : AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL**

Ordre de priorité	Nom - Prénom	Grade actuel	Echelon détenu	Date d'effet de l'avancement
1	ALIBO Chantal	Agent de Maîtrise Territorial	11 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> décembre 2025
2	LICAN Mireille	Agent de Maîtrise Territorial	5 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> décembre 2025
3	MARTHELY Mickaël	Agent de Maîtrise Territorial	11 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> décembre 2025
4	ZOGRON Jaqueline	Agent de Maîtrise Territorial	11 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> décembre 2025
5	LUHAT Marie-Madeleine	Agent de Maîtrise Territorial	11 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> décembre 2025
6	FELICITE Christiane	Agent de Maîtrise Territorial	12 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> décembre 2025

**Répartition homme/femme :**

	Femmes		Hommes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Vivier des agents promouvables	5	83,33%	1	16,67%
Agents inscrits sur le tableau	5	83,33%	1	16,67%

**Article II** : Le Directeur de la Caisse des écoles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ Affiché dans les locaux de la Caisse des écoles,
- ✓ Transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique pour publicité,
- ✓ Transcrit au registre des arrêtés de la Caisse des écoles ;

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX mois à compter de son affichage.

Affichage

Du : 28 OCT. 2025 Au : 28 DEC. 2025

Le Président

  
Farrell FRANCOIS-HAUGRIN





ARRETE CAISSE DES ECOLES

N° 2025/109  
Du ..... 27 OCT. 2025

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT  
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Président de la Caisse des Ecoles du Robert,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** le décret n°2006-1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ;

**Vu** la délibération du Comité de gestion de la Caisse des écoles fixant les ratios d'avancement de grade ;

**Vu** l'arrêté Caisse des écoles n°2021-136 du 23 Décembre 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels de la Caisse des écoles du Robert pour la période 2021 - 2025 ;

**Vu** la liste des agents promouvables au titre de l'année 2025 au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe ;

**Considérant** que les avancements seront effectués dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

## A R R E T E

**Article I** : Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe est fixé comme suit :

### **Voie d'accès : SANS EXAMEN PROFESSIONNEL**

Ordre de priorité	Nom - Prénom	Grade actuel	Echelon détenu	Date d'effet de l'avancement
1	GESTEL Franck	Adjoint Technique Territorial	10 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> décembre 2025
2	NIVORE Marie-Bernard	Adjoint Technique Territorial	9 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> décembre 2025
3	LERIA Béatrice	Adjoint Technique Territorial	9 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> décembre 2025
4	JEANVILLE Miguel	Adjoint Technique Territorial	8 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> décembre 2025

### Répartition homme/Femme :

	Femmes		Hommes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Vivier des agents promouvables	2	50%	2	50%
Agents inscrits sur le tableau	2	50%	2	50%

**Article II** : Le Directeur de la Caisse des écoles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ Affiché dans les locaux de la Caisse des écoles,
- ✓ Transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique pour publicité,
- ✓ Transcrit au registre des arrêtés de la Caisse des écoles ;

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX mois à compter de son affichage.

Affichage

Du : 28 OCT. 2025

Au : 28 DEC. 2025

Le Président

  
  
Farrell FRANCOIS-HAUGRIN